Compte rendu du Conseil municipal du 7 septembre 2022

Date de convocation : 31 août 2022
Etaient présents : P. Métral ; B. Barbier ; JP Sénéclauze ; F. Gayelen ; G. Cristofoli ; Y. Jardin ; N. Béal ; C. Boizot ; P. Saulnier ; R. Grenier ; V. Richard ; M. Fouché ; K. Tardy ; C. Rivoire ; Y. Champin-Hugny.
Absents excusés : JM. Bourguignon ; M. N Caradot ; JB Perret ; C. Goirand ; M. Charbonnel.
Pouvoirs : JM. Bourguignon à P. Métral ; C. Goirand à G. Cristofoli ; M. N Caradot à N. Béal ; M Charbonnel à B. Barbier ; JB Perret à Y. Jardin.

1/Approbation du compte rendu du 15 juin 2022 :

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité

2/ Subvention exceptionnelle à l'amicale boules de Chavanay :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que 3 joueurs de cette association sont qualifiés au championnat de France.
Aussi il propose de verser à l'amicale boules de Chavanay une subvention exceptionnelle de 300 € pour participer aux frais inhérents à ce championnat.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'amicale boules de Chavanay.
- **Transmet** cette délibération à la trésorerie de Saint Chamond.

3/Autorisation donnée au maire pour l'achat d'une partie de parcelle destinée à l'amélioration de la sécurité au centre bourg :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité au centre bourg il apparaît comme nécessaire d'agrandir la RD7 au niveau de l'église du bourg.
Aussi il propose l'achat d'une partie de parcelle à ce niveau, cadastrée AL 231 attenant à une maison de village.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires à cet achat de parcelle.

4/ Convention avec l'ASC Foot pour l'amélioration de l'éclairage du terrain de football synthétique :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre d'une homologation au niveau de la ligue de football, il est nécessaire de rajouter 8 luminaires supplémentaires pour le terrain de football synthétique, ce qui portera leur nombre à 16. L'intensité lumineuse sera portée de 150 à 250 lux.

La mairie sera maitre d'ouvrage de l'opération mais l'ASC Football financera ces 8 projecteurs supplémentaires sur ce sur 2 ans pour un montant de 15 508.45 €.
Par ailleurs, elle financera aussi le surcoût de la consommation électrique, estimé à 1500 € par an au maximum, pendant 3 ans.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre, le Conseil Municipal :
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ASC Football.
- **Transmet** cette délibération à la trésorerie de Saint Chamond.

5/ Autorisation donnée au SIEL pour l'amélioration de l'éclairage du terrain honneur (évolution en 250 lux) :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de porter l'éclairage du terrain honneur de 150 à 250 lux.
Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le SIEL de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente.

Détail	Travaux	%Prix Unitaire	Participation commune
Passage éclairage stade football en 250 lux	21 842.89 €	71 %	15 508.45 €
TOTAL			**15 508.45 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre :
- **Prend** acte que le SIEL, dans le cadre du transfert de compétences communales à ce syndicat, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux susmentionnés dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **Approuve** le montant des travaux et la contribution prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **Décide** d'amortir ce fonds de concours sur une durée de quinze années.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

6/Autorisation donnée à la « distillerie de Chavanay » pour son implantation sur la commune :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique avait été diligentée au lieudit « le pêcher » dans le cadre du déplacement d'un chemin rural en vu de l'implantation d'une nouvelle distillerie au 5, lieudit « le pêcher ».
Cette distillerie sera cogérée par Monsieur Maxime Verzier et Madame Delphine Caty.
D'ores et déjà le service des douanes de la Loire a autorisé l'exercice de cette activité de « bouilleur de crues ».
Le conseil municipal doit se prononcer désormais pour autoriser l'implantation de cette activité sur la commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **Autorise** l'implantation de cette distillerie sur la commune, au 5, lieudit « le pêcher ».
- **Transmet** cette délibération aux services des douanes de la Loire.

7/Convention avec l'école privée pour le remboursement des activités au titre de la « génération vélo » :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que plusieurs sessions de formations à l'usage du vélo seront organisées à l'école privée pour un montant de 761 € HT, soit 913.2 € TTC par l'entreprise « Xavier Brun Tous à vélo ».
Ce programme bénéficie d'une subvention de 380.50 € dans le cadre du programme « génération vélo » mais c'était à la commune d'en faire la demande et ainsi d'en payer l'intégralité de la facture.
Il est donc nécessaire de faire une convention avec l'école privée pour qu'elle nous rembourse la somme restante de 532.7 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'école privée.
- **Transmet** cette délibération à la trésorerie de Saint Chamond.

8/Questions diverses :

Réhabilitation de la piscine de Pélussin :

Madame Catherine Boizot présente à l'assemblée l'étude de faisabilité élaborée par la société ADOC, assistant à la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes pour la réhabilitation de la piscine de Pélussin. Deux scénarios sont étudiés. Ce projet devrait débuter dans 3-4 ans pour un budget variant de 3.8 millions d'euros ht à 4 millions d'euros ht selon les scénarios. Un troisième scénario présentant la construction d'une piscine neuve a été abandonné.
Cette piscine intercommunale sera ouverte de mai à août avec pour objectif d'accueillir tous les enfants scolarisés résidant sur le territoire de la communauté de communes.

Monsieur Yannick Jardin indique que si les écoles avaient l'obligation d'y aller elles devraient normalement en être informées dès à présent et que jusqu'alors c'est surtout les enfants de Pélussin qui en étaient usagers. Selon Madame Boizot la CCPR ne pourra légalement pas obliger les écoles du territoire à accéder à cette piscine.

Monsieur Jardin fait remarquer que le bilan des coûts de fonctionnement présenté fait état d'une perte annuelle de 125 000 €, alors qu'elle était jusque-là de 100 000 €, et que cela est dû aux frais de personnel qui sont très importants. Il se demande quel est la part de ce projet dans le budget de la communauté de communes. Enfin il s'interroge sur les frais de fonctionnement à venir compte tenu du coût de l'électricité puisqu'il s'agira d'une piscine chauffée.
Il rajoute que si l'on prend en compte 3 services de 1h le matin, l'étude présentée ce soir est erronée car elle ne tient pas en compte des temps de trajets des autocars. De plus les élèves passent la plupart du temps en apprentissage en dehors de la piscine durant l'heure où ils devront y aller.

Monsieur Pascal Saulnier précise qu'un tel projet permettrait à la communauté de commune de donner à nouveau l'accès à une piscine publique à une partie de sa population qui ne peut pas profiter d'une piscine privée et ne peut accéder aisément aux équipements aquatiques situés dans les communes voisines. Cependant, compte tenu de la faible densité de population de notre communauté de communes, de son étendue, et de l'offre déjà existante, les projets proposés constitueraient une charge très importante tant en investissement et qu'en fonctionnement pour cette institution.

Madame Monique Fouché ajoute qu'au mois de mai il fait parfois froid, ce qui en limite encore l'accès qui est limité à 4 mois par an. Madame Catherine Boizot précise qu'en effet il ne sera pas possible d'y accéder en fonction de la météo.
Monsieur Guillaume Cristofoli précise aussi qu'en plus les enfants scolarisés ne pourront y accéder que deux mois, en mai et en juin, ce qui donne 380 services à répartir sur ces deux mois.

Monsieur Jean-Paul Sénéclauze se demande si l'étude présentée prend en compte les effectifs des écoles privés. Par ailleurs il s'interroge sur l'opportunité économique de ne l'ouvrir qu'à des écoles, car elle serait plus rentable si cela avait été une piscine touristique/ludique.
Il remarque qu'il n'y a que 200 000 € d'écart entre les deux projets présentés, le choix est donc limité pour les élus.

Monsieur Yohann Champin-Hugny indique que selon lui ce projet ne va profiter qu'aux Pélussinois.

Monsieur Patrick Métral ajoute que l'urgence dans notre territoire est la construction de nouvelles crèches, dont le coût de construction par ailleurs aurait été bien inférieur à un tel projet. Il propose à l'assemblée de voter sur le choix entre ces deux scénarios et propose aussi un troisième scénario qui est l'abandon pur et simple de ce projet.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce contre le projet de rénovation de la piscine de Pélussin avec 19 voix, et une voix en faveur de la réhabilitation pour le premier scénario.

Réhabilitation de mairie :

Monsieur Yannick Jardin présente à l'assemblée le projet de rénovation de la mairie élaboré par le cabinet 3D ingénierie.
Ce projet permettra l'accès du public à tous les étages de la mairie via un ascenseur.
Le premier niveau sera réaménagé pour y créer une grande salle de 130 m² environ qui servira de salle des mariages, salle du conseil municipal ou encore pour la tenue des élections.
Les 2 niveaux supérieurs ne seront pas modifiés structurellement mais la répartition des salles de réunions et des bureaux sera modifiée.
Le monument aux morts sera déplacé au square du 11 novembre.
L 'accès de l'école du bourg sera déplacée à côté de la maison Chaumartin, les parents emprunteront un petit chemin jusqu'à un portail qui sera créé dans un mur existant et pourront attendre la sortie de l'école dans un espace vert aménagé.
Les travaux débuteront au premier trimestre 2023 pour une durée d'un an environ.

Démission de Madame Monique Fouché :

Monsieur le Maire annonce la démission de son poste d'adjointe aux finances de Madame Monique Fouché, pour raisons personnelles. Cette dernière restera conseillère municipale et gardera ses fonctions dans les commissions de la communauté de communes.
Monsieur le Maire propose donc le poste d'adjoint qui reste vacant aux conseillers municipaux.

Prochain conseil municipal :

Le mercredi 12 octobre à 20h.

La séance est levée à 23h05.